



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

CONSULAT HONORAIRE DU
BENIN EN CÔTE D'IVOIRE

DROIT DE REPONSE

**AUX PROPOS DIFFAMATOIRES A L'ENDROIT DU CONSUL
HONORAIRE DU BENIN EN CÔTE D'IVOIRE
TENUS PAR M. KOUDEBI MEDARD RICARDO, RESPONSABLE DE L'ONG
DIASPORA BENIN ASSISTANCE**



LES FAITS

Le Lundi 09 décembre 2024 le sieur Koudebi Médard s'est présenté au Consulat Honoraire du Bénin en Côte d'Ivoire, comme tout citoyen béninois de passage en Côte d'Ivoire et désireux de faire ses civilités aux autorités administratives du Consulat du Bénin. Sur sa demande, il a été reçu par le Secrétaire Général du Consulat.

S'étant présenté comme étant le président de l'ONG Diaspora Bénin Assistance il a présenté la feuille de route de la mission qui l'a amené en côte d'Ivoire et qui le conduira après l'étape d'Abidjan dans les villes de Yamoussoukro, Bouaké et Daloa.

Il a par la suite souhaité avoir quelques renseignements.

Le Secrétaire Général (SG) s'est donc prêté avec un grand plaisir aux préoccupations suivantes auxquelles il a répondu sans aucun détour :

1. Un citoyen béninois serait décédé il y a de cela deux (2) ans en Côte d'Ivoire. Suite à ce décès, le Consulat aurait demandé une autopsie.
2. Ne serait – il pas possible que le Consulat prenne des dispositions pour traiter sur place et le même jour les demandes de pièces administratives de la part des compatriotes béninois venant de loin (villes de l'intérieur) vers Abidjan ?
3. Ne serait-il pas possible que le délai de validité de la carte consulaire délivrée en Côte d'Ivoire soit prolongé de 2ans à 5ans ?
4. Serait-il possible que les usagers soient mieux pris en charge lors du traitement de leurs demandes de documents ? (notre visiteur aurait aperçu dans la cour du consulat, un agent demander à haute voix à des usagers pour quels services ils étaient présents au Consulat ? Nb : C'est d'ailleurs ce qu'il qualifie de violation de la vie privée des usagers)

A toutes ces préoccupations, le SG a donné les réponses suivantes :

1. A aucun moment le Consulat du Bénin en Côte d'Ivoire n'a demandé de faire une autopsie après le décès d'un quelconque compatriote, sauf si la famille du défunt l'a demandé de façon formelle ou sur injonction de l'Etat béninois.
Le SG a donc demandé à Koudebi de présenter les preuves de ses allégations afin que la lumière soit faite sur cette affaire



2. Le traitement de tous les dossiers administratifs au Consulat se fait selon deux modes : le mode normal pour un délai de délivrance de 48h et le mode express réservé aux personnes qui désirent obtenir leur document sur place et le même jour. Cette disposition bien réfléchie et mise en œuvre permet justement de faciliter la vie aux compatriotes béninois en Côte d'Ivoire.

Pour exemple, la délivrance de la carte consulaire biométrique se fait sur place et est délivrée le même jour au coût de 7000 F CFA, tandis que l'établissement du même document sous 48h coûte 5000 F CFA. Cette disposition est connue de tous les compatriotes qui ont d'ailleurs toujours remercié et félicité le Consul pour cette mesure.

3. Depuis la date du 1^{er} Aout 2024, par décision officielle du Consul Ernest DARBOUX, et pour le grand bonheur des béninois vivants en Côte d' Ivoire, la date de validité des cartes consulaires est passée de 3 ans à 5ans. Et ce pour répondre aux doléances des différents responsables de la Communauté.

4. Dans la gestion quotidienne des usagers, le personnel du Consulat est bien souvent confronté à des compatriotes impatients et souvent agressifs. Mais toutes ces situations sont humaines et le Secrétaire Général en tant qu'administrateur ne cesse de tenir des séances de travail régulières afin d'exhorter les travailleurs à ne surtout pas céder à la provocation. Il n'y a donc aucune violation de vie privée et le Consulat sous la houlette de son premier responsable, le Consul, est engagé depuis fin 2023 dans une dynamique de démarche qualité pour le bonheur des populations.

Mieux, le Consul Honoraire du Bénin en Côte d'Ivoire en tant que grand philanthrope a toujours prêté main forte aux béninois en difficulté sans distinction. Par exemple, au titre de l'année 2024, le montant des dons et aides apportés par le Consul aux compatriotes en difficulté s'élève à plus de 3.500.000 F CFA.

Mieux, le Consul a pris sur lui de créer un service social au sein du Consulat depuis sa prise de fonction.

Après tous ces éclaircissements, Médard Koudebi s'est montré très heureux d'avoir été reçu de manière très conviviale, il s'est réjoui et a félicité SEM Ernest DARBOUX pour son humanisme et ses œuvres sociales et pris l'engagement de produire un rapport pour montrer aux autorités béninoises tout l'effort et le noble combat que mène le Consul honoraire du Bénin en Côte d'Ivoire pour le bonheur de toute la diaspora béninoise vivant dans ce pays.

Il s'est aussi réjoui d'avoir pu venir à la source pour avoir les vraies informations, qui lui permettront de donner des réponses éclairées à toutes les personnes qui se



sont mises dans une sorte de campagne de dénigrement et de sabotage de l'image du Consul.

C'est donc suite à cela qu'il a sollicité fraternellement une photo avec le SG pour immortaliser cette belle rencontre.

LA PUBLICATION D'UN ARTICLE DE LA PART DE M. KOUDEBI MEDARD RICARDO, PRESIDENT DE L'ONG DIASPORA BENIN ASSISTANCE, DANS LES FORUMS EN LIGNE DU BENIN ET EN COTE D'IVOIRE ET DANS LA PRESSE ECRITE BENINOISE

Contre toute attente, après le passage de Koudebi au Consulat le lundi 09 Décembre, à partir du Jeudi 12 Décembre 2024, nous sommes désagréablement surpris de voir un article rédigé des mains de celui-ci au nom de son ONG, qui dénigre le Consul du Bénin en Côte d'Ivoire et tient des propos tendancieux et sans fondement fiable visant délibérément à ternir l'image et la réputation du Consul.

Des propos tels que "*Consul vendeur de poisson*", "*Consul féticheur*"

Face à cette sortie ahurissante du sieur Koudebi, en notre qualité de premier collaborateur du Consul honoraire et de responsable administratif du Consulat du Bénin en Côte d'Ivoire ; nous ne pouvons ni accepter ni tolérer ce genre de dérive et de forfaiture.

Nous tenons à rappeler ici que M. DARBOUX Noel Ernest, Consul Honoraire du Bénin en Côte d'Ivoire, n'est ni un usurpateur de titre, ni un nécessaire, ni un parvenu, ni un vulgaire commerçant de poisson, encore moins un féticheur, comme se permet de l'appeler sieur Koudebi dans ses délires.

Bien au contraire, dans sa recherche effrénée de la qualité dans le service à offrir à ses concitoyens, il a recruté un responsable administratif suffisamment qualifié et expérimenté.

En effet l'actuel Secrétaire Général du Consulat est un expert en Management expérimenté et suffisamment outillé.



Il a été d'abord Conseiller Technique du Consul pendant 2 ans de Janvier 2022 au 03 Février 2024, date à laquelle il a été nommé Secrétaire Général par le Consul au regard de ses capacités prouvées et de ses qualités avérées en Management des organisations et des ressources humaines.

Contrairement aux propos de sieur Koudebi, le SG totalise à ce jour près de 03 ans au service du Consulat Honoraire du Bénin en Côte d'Ivoire (2 ans en tant que Conseiller Technique et 11 mois en tant que Secrétaire Général).

Comme le dit l'adage et pour la gouverne de Koudebi, « *qui n'a pas mené l'enquête n'a pas droit à la parole* »

Nous exhortons donc le président de l'ONG Diaspora Benin Assistance à prendre le soin de bien vérifier ses sources d'informations et à avoir aussi des avis contraires avant de porter des jugements de valeur ou de s'étaler dans les médias publics.

Nous tenons à relever au passage un mensonge grossier de sa part à propos de la distribution des tickets des matchs des Guépards en Côte d'Ivoire à un certain fan club. Nous précisons que tous la liste des organisations auxquelles les tickets ont été distribués, le nombre de tickets distribués, les dates et les images de la remise de tickets sont disponibles dans nos fichiers au Consulat.

Au vu de tout ce qui précède, nous interpellons les dignes citoyens de la diaspora béninoise en Côte d'Ivoire, attachés aux valeurs de paix et de cohésion sociale ; afin de dénoncer avec vigueur ce genre d'agissements qui ne sont pas de nature à unir mais plutôt à créer une fracture sociale au sein de la communauté béninoise.

Fait à Abidjan, le 16/12/2024

DY Alfred

Docteur Honoris Causa en Psychologie

Doctorant en Sociologie

Ingénieur en Management des RH & Audit social

Coach PNL certifié et accrédité

Secrétaire Général du Consulat Honoraire du Bénin en Côte d'Ivoire



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

**CONSULAT HONORAIRE DU
BENIN EN CÔTE D'IVOIRE**